

RÉSUMÉ : DÉCISIONS PERTINENTES : PDG ET DÉLÉGUÉS DU CORP 2015 - 2019

48 ^e réunion des Dirigeants du CORP	10 juin 2019	<p>Réunions des PDG du CORP</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rémunération n'est pas abordée • Mise en évidence de réflexions portant sur d'autres questions comprises dans les sujets d'entreprise/financiers
	21 novembre 2018	<p>Réunion des PDG et des Présidents du Conseil de gouvernance du CORP</p> <p>Présentation de la proposition de la réunion des Délégués du 16 avril.</p> <p>Aucune conclusion concrète.</p> <p>Reste à trouver le procès-verbal final</p>
	22 août 2018	<p>Réunion des PDG du CORP - la question de l'harmonisation n'est pas abordée</p>
3 ^e réunion des Délégués	Juillet 2018	<p>Réunion des Délégués :</p> <p>Le PIFS est invité à se mettre en rapport avec le Groupe de travail sur les Ressources humaines afin d'élaborer un document succinct pour la prochaine réunion des Dirigeants du CORP, en tenant compte des recommandations formulées par les Délégués pour faire progresser les travaux sur l'harmonisation dans ce domaine, en tenant compte des possibilités d'une harmonisation dans différents secteurs (marchés, assurances et services informatiques, p.ex.).</p> <p>Suite à une discussion entre les agences du CORP sur le financement de l'UE, une réunion ou téléconférence des DCS/CFO du CORP se tiendra dans le but de se pencher sur les autres options pour une harmonisation du CORP (ce groupe s'est déjà réuni à plusieurs reprises).</p>
	31 mai 2018	<p>Réunion des Délégués : Convient de renforcer la gouvernance et le financement</p>
	16 avril 2018	<p>Réunions des Délégués du CORP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Actions : Les Délégués du CORP conseilleront à leurs PDG de recommander aux organes directeurs de ne plus entreprendre de travaux sur l'harmonisation du CORP et d'en étudier la faisabilité sur des questions spécifiques.</i> • <i>Les Délégués du CORP conviennent de se concentrer sur certains principes/normes communes pour la coordination du CORP, et de les approfondir sur la base des principes existants. Les agences bénéficieraient ainsi d'une certaine souplesse, tout en favorisant une approche commune. Ces principes ou normes pourraient être présentés conjointement à la réunion des PDG et les Présidents du Conseil de gouvernance du CORP.</i>

		<ul style="list-style-type: none"> • <i>Les PDG et les Présidents du Conseil de gouvernance du CORP tiendront une discussion stratégique sur l’harmonisation/la coordination/collaboration et sur les répercussions que cela entraînerait pour les diverses agences.</i> • <i>Le sous-comité conjoint devrait se réunir après la réunion des PDG du CORP et des Présidents du Conseil de gouvernance, afin de pouvoir ensuite prendre une décision. Le mandat du Comité conjoint doit également être revu et cette question doit être examinée par les PDG et les Présidents du Conseil de gouvernance du CORP.</i>
	4-5 avril 2018	Les PDG du CORP ont délégué cette question pour qu’elle soit traitée par les Directeurs généraux adjoints lorsqu’ils se réuniront à Auckland le 16 avril.
43 ^e Réunion des Dirigeants du CORP	28 juillet 2017	<p><i>Harmonisation des rémunérations du CORP</i></p> <p>10. Les dirigeants du CORP réitèrent leur engagement, ainsi que celui de leurs agences respectives, à l’égard du principe d’harmonisation de la rémunération, et ils notent la nécessité de donner suite à un certain nombre de recommandations de l’évaluation triennale de la rémunération du CORP 2015. Toutefois, ils ont abordé les contraintes pratiques et opérationnelles qui ont jusqu’à présent rendu cette démarche impossible. Ils conviennent de travailler par l’intermédiaire du groupe de travail sur l’harmonisation afin d’élaborer une position CORP sur les questions soulevées par l’analyse réalisée. Reconnaisant que les différentes agences auront besoin de calendriers différents pour poursuivre l’harmonisation, les dirigeants du CORP conviennent de faire progresser la mise en œuvre du Comité conjoint sur la rémunération des Conseils de gouvernance par l’intermédiaire de leurs conseils de gouvernance respectifs avant le 3 novembre 2017.</p>
39 ^e Réunion des Dirigeants du CORP	22 avril 2016	<p><i>Groupe de travail sur la rémunération</i></p> <p>10. Les cadres dirigeants ont débattu des contraintes financières auxquelles sont confrontées leurs agences respectives et des considérations actuelles du CPS et de la FAA pour se retirer du processus d’harmonisation du système de rémunération du CORP. Les cadres dirigeants conviennent qu’il n’existe actuellement aucun soutien en faveur de la mise en œuvre de l’initiative proposée par les agences conjointes du CORP en raison de la situation financière des organisations, notamment pour la gestion des répercussions des fluctuations des devises étrangères. Cependant, les cadres dirigeants continuent d’appuyer le</p>

		principe de base de l'harmonisation du CORP et de s'y engager. Le projet de mandat du sous-comité conjoint sur la rémunération des organes directeurs du CORP n'est pas approuvé.
38 ^e Réunion des Dirigeants du CORP	9-10 novembre 2015	<p><i>2015 Évaluation triennale de la rémunération du CORP</i></p> <p>17. Les cadres dirigeants prennent note des principales conclusions de l'évaluation triennale de la rémunération du CORP menée par Aon Hewitt entre mai et août 2015. Les dirigeants acceptent la recommandation visant à établir un sous-comité conjoint des organes directeurs pour appuyer et faciliter la prise de décision concernant la mise en œuvre de l'harmonisation du CORP et chargent le Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP d'élaborer un projet de mandat pour le sous-comité conjoint d'ici la prochaine réunion des dirigeants du CORP en février 2016. Les dirigeants réitèrent leur soutien aux principes de l'harmonisation du CORP et demandent au groupe de travail sur l'harmonisation du CORP d'élaborer des options concernant les paramètres à prendre en compte pour définir le champ d'application flexible de cette harmonisation et pour la révision des principes connexes. Les dirigeants conviennent que le sous-comité conjoint doit envisager de séparer les dirigeants des agences de la structure de représentation et soulignent qu'il est irréaliste de renégocier les arrangements fiscaux pour le CORP dans son ensemble. Les dirigeants conviennent que le groupe de travail du CORP tiendra au moins deux réunions en personne d'ici le début de 2016 (en principe en décembre 2015 et février 2016), organisées respectivement par le PIFS et la FAA.</p>
37 ^e Réunion des Dirigeants du CORP	16 juillet 2015	<p><i>Présentation orale par Simon - voir présentation PPT</i></p> <p>Reste à trouver le procès-verbal final</p>
34 ^e Réunion des Dirigeants du CORP	12 février 2015	<p><i>Mise à jour du Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP</i></p> <p>41. Les dirigeants rappellent les principes d'harmonisation du CORP de 2004 et approuvent le mandat de l'évaluation stratégique triennale de 2015 du système de rémunération harmonisé du CORP. Les dirigeants des organismes du CORP participants prennent note du projet de demande de propositions du Groupe de travail sur l'harmonisation du CORP invitant le PIFS à faire appel à un consultant pour mener la tâche et confirment leur</p>

		<p><i>contribution partagée aux frais connexes, y compris un rôle dans la sélection du consultant. Les organismes du CORP s'engagent à à participer au processus d'évaluation au niveau le plus élevé de la hiérarchie et observent que toutes les décisions relatives aux conditions générales relèvent de la responsabilité des organes directeurs respectifs de chaque organisme du CORP.</i></p>
--	--	--